

que 38c. à la main-d'œuvre. C'est la même chose pour les achats de pantalons, képis, etc., du ministère de la Défense nationale pour les camps de chômeurs. Le Gouvernement fédéral—peu importe que ce soit le ministère actuel ou un autre—adjudge des entreprises qui sont obtenues dans des conditions de concurrence absolument injustes pour le commerce.

Tout en me rendant compte que la chose n'est pas de son ressort, puis-je demander au ministre s'il s'enquerra des conditions qui existent aujourd'hui au sujet du service de la poste rurale, à partir du bureau de poste local jusqu'à l'abonné. Quelles que fussent les conditions autrefois, le fait est qu'aujourd'hui l'état de choses est scandaleux et avant que le Gouvernement actuel ou un autre compte que les hommes d'affaires ou les fabricants du pays, soit par la voie législative ou autrement, améliorent leurs façons d'agir à l'endroit des travailleurs, il lui faudra mettre ordre à ses propres affaires.

M. CASGRAIN: Je crois que nous devrions avoir de plus amples explications de la part du ministre. Il n'était pas en Chambre aux derniers jours de la dernière session de la dernière législature, mais je me rappelle fort bien qu'en 1930 les honorables députés qui aujourd'hui siègent sur les banquettes ministérielles étaient de ce côté-ci de la Chambre, et pendant quatre ou cinq jours d'une session ils prirent part à un débat prolongé en faveur du pauvre facteur et de l'entrepreneur de la poste rurale. Ils prirent la défense de ce pauvre citoyen de la campagne qui ne touchait que quelques sous pour chaque voyage. Le ministre de la Justice actuel (M. Guthrie) et le ministre actuel des Travaux publics (M. Stewart) souhaitaient alors ardemment que le ministère des Postes et le gouvernement de l'époque promissent que ces employés publics recevraient une rémunération suffisante. Or, le gouvernement actuel est en fonction depuis cinq années, et il semblerait que, lorsque nous faisons observer la situation qui existe, le ministre nous dit pour toute réponse que les entreprises sont adjudgées au plus bas soumissionnaire. Le Gouvernement actuel, nous a-t-on dit, a inauguré un nouvel ordre de choses depuis le commencement de l'année, et nous entendons beaucoup parler de réformes et de nouveaux codes sur toute la ligne. A maintes reprises, on nous a dit que par tout le pays, il y aurait des changements à la suite desquels personne ne souffrirait. Or, je tiens à faire ressortir aux yeux du Gouvernement la situation actuelle et rappeler à mes honorables amis d'en face l'attitude qu'ils prenaient il y a cinq ans, alors que tous ils se

disaient en faveur de venir en aide aux courriers de la poste rurale et à tous ceux qui travaillaient pour le compte du Gouvernement. A cette époque-là, mes honorables amis préconisaient un genre de vie plus élevé pour tout le monde et insistaient pour qu'il fût donné à ces employés en particulier le moyen de gagner davantage. Aujourd'hui, ils voient arriver des élections, alors que le même état de choses existe et que rien n'a été fait pour y remédier. Ils ont promis que s'ils étaient élus, ils protégeraient l'entrepreneur de la poste rurale et verraient à ce que justice fut rendue. Pourquoi n'ont-ils rien fait pendant les cinq années qu'ils ont passées au pouvoir? Je suis étonné que le ministre n'ait pas de meilleure explication à offrir que de dire que les entreprises sont adjudgées au plus bas soumissionnaire. Si la situation qui existait il y a cinq ans n'était pas satisfaisante, pourquoi le Gouvernement ne l'a-t-il pas modifiée, lui qui ne fait que parler de réformes et de nouveaux codes? Je laisse au pays le soin d'en juger.

L'hon. M. GUTHRIE: Lorsque j'ai proposé à cette Chambre, en 1929, me semble-t-il...

Un MEMBRE: 1930.

L'hon. M. GUTHRIE: ... 1930, que l'on devrait apporter un changement à la rémunération versée d'après le système d'entreprises,—et si je me souviens, c'était que les courriers de la poste rurale devraient être rétribués à tant du mille au lieu de l'être à l'entreprise;—la chose aurait été faite si la motion avait été adoptée. Mais mon honorable ami de Charlevoix-Saguenay et ceux qui l'entourent ont voté contre; ils nous ont battus.

M. CASGRAIN: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

L'hon. M. GUTHRIE: Ils nous ont battus sur ce vote. Je fis cette motion à un moment où le trésor regorgeait de fonds...

M. CASGRAIN: C'est une réponse remarquable.

L'hon. M. GUTHRIE: ...mais nous sommes en butte à la dépression, et nous nous proposons de rémunérer le service à tant du mille dès que le permettra l'état de nos finances dans tout le pays. Mais mon honorable ami de Charlevoix-Saguenay a voté contre la proposition, à l'instar de tous les autres membres du parti libéral alors à la Chambre. Ils ont dit qu'ils n'approuveraient pas cette méthode.

M. CASGRAIN: La motion a peut-être été rejetée à cause des circonstances.